Image not found or type unknown

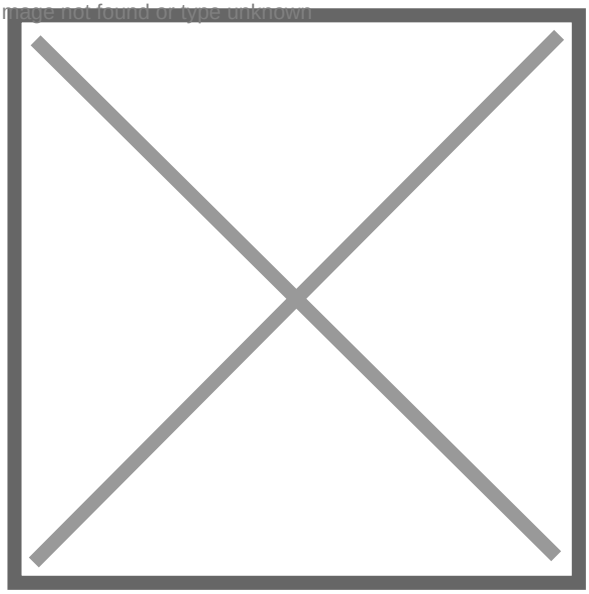

Que peut-il obtenir? face à cette situation

Par **Mamansolo**, le **24/06/2008** à **12:22**

Bonjour,

Je vous explique ma situation

J'élève mon fils seule depuis sa naissance il a maintenant 3ans
Jusque mars08 son père et moi n'avions jamais vécu ensemble et maintenions une relation intime très occasionnelle car il ne venait que très peu 1 voir 2 fois par mois et ce depuis la naissance de l'enfant.
Jusque ses 2ans il n'a jamais participé financièrement à verser quoique ce soit et lorsqu'il a commencé a versé quelque chose nous n'avions jamais discuté du montant alors il verse ce qu'il veut et quand il peut alors qu'il a un très haut salaire
(sans dire 2 car il cumul 1 emploi en semaine et 1 en week end)
Depuis que j'ai rompu (il ne voulait pas apres 4ans de relation emménager avec nous et tout au moins me prouver les sentiments qu'il disait avoir pour son fils et moi apres que j'ai appris qu'il menait double vie)
Donc depuis la rupture il me parle au telephone sur un ton agressif pour un oui ou pour un non et principalement car il n'est que provisoirement en france et que je veuille demander l'interdiction de sortie du territoire francais (origine camerounais) de l'enfant dans tout les cas.
Par ailleurs je n'ai jamais vu son logement car il a toujours des prétextes (pas de frigo pas de machine à laver et pas de lit pour l'enfant) c'était pour moi largement suffisant pour ne pas y aller car c'était l'essentiel même à avoir avec l'enfant. Là aussi pour cela j'aimerai qu'il y ai une enquête sociale de faite car je n'ai aucune confiance en ses propres mots à lui.
Il utilise toujours le ton agressif quand il veut me parler que ce soit sur répondeur que si je décroche (depuis mars j'ai du décrocher 2 fois le tel et tenter de voir ce qu'il voulait dire) autrement c'est mon fils qui décroche quand je lui dis que c'est son père.
En premier temps il menacait de venir le prendre comme il le voulait (1semaine sur 2) j'ai refusé car il habite à 100km de chez moi et sans véhicule cela revient trop fatiguant pour un

enfant qui ne voyage pas autant quand il faut 2h30 à 3h de transports en commun. Et puis c'eloin pour moi pour intervenir s'il y avait un soucis ou tout simplement surveiller qu'il ne s'enfuit pas avec dans son pays sans prévenir.
J'ai posé une main courante deuxième quinzaine de mars. Et fait ma demande au JAF en fesant une lettre expliquant la situation, en demandant qu'il ai droit de visite dans un lieu adapté compte-tenu que l'enfant a toujours que moi pour habitude de vie det que je n'ai plus confiance en lui

Par **Marion2**, le **24/06/2008** à **17:17**

Vous prenez rapidement un rendez-vous avec le Juge aux Affaires Familiales, qui déterminera le montant de la pension alimentaire ainsi que le droit de visite du père de votre enfant.
Vous n'avez pas besoin d'un avocat.

Par **Marion2**, le **24/06/2008** à **17:18**

Il faut prendre un rendez-vous avec le JAF. Vous serez convoquée ainsi que le père de l'enfant

Par **Mamansolo**, le **24/06/2008** à **22:30**

J'ai besoin moralement d'un avocat déjà car le peu qu'il me parle au tel il est agressif , je suis enceinte de 6mois et que j'ai encore un peu de mal a accepter tout cela depuis que j'ai mon second fils dcd malformation de naissance.
L'audience était prévue pour le 30 qui vient mais je préfère être représentée d'un avocat cela me devient trop stressant dans mon état et il sera plus à même de parler pour me défendre et me représentée, car l'audience pourrait être repoussée dans ma période d'accouchement. avec 2h de bus pour me rendre au TGI qui se charge du dossier septembre l'avocat me représentera en totalité

Par **Marion2**, le **24/06/2008** à **22:36**

Si vous avez de faibles revenus, faites une demande d'aide juridictionnelle (qui pourra être totale ou partielle, selon vos revenus). Retirez un dossier auprès du Greffe du TGI et on vous donnera une liste d'avocats acceptant l'Aide Juridictionnelle.

Je tiens à vous dire que si l'audience est prévue le 30 juin, vous n'aurez pas le temps d'avoir un avocat.
Je vous conseille d'envoyer un courrier recommandé avec Accusé Réception au JAF pour demander un report d'audience car vous souhaitez, vu votre état, prendre un avocat.
Agissez très rapidement pour retirer votre dossier auprès du dgreffe

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Mamansolo**, le **25/06/2008** à **08:00**

Merci Laure J'avais deja fait tout cela Mon dossier d'aide passé en commission ce mardi (hier) je les ai appelé pour savoir où cela en était afin de demandé un report, mes ressources sont au plus bas depuis mi-mai je ne suis plus indemnisée assedics et reste plus que le temps à la CAF de prendre le relais en parent isolé au vu de ma situation.
j'ai envoyé la demande de report en simple et en AR (dans l'AR cela m'a permis de me rappeler un oublie d'une copie qui devait etre dans la simple) sachant qu'une semaine après ma requête (début avril) le père en a fait aussi une lui-même donc les copies concernant les deux numéros de dossier ma convocation sous ma référence ainsi qu'avec sa référence.

Ma seule inquiètude c'est mon fils à par voir son père je lui ai dit que selon la décision qui serait prise il se pourrait qu'il aille les week-end et les vacances chez son père (mais que je n'y serai pas) et du haut de ses 3ans sachant l'éloignement il ne veut pas y aller si je ne suis pas avec lui. il préfère de loin aller chez sa mamie que je puisse être présente.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés